



## DÉLIBÉRATION

de la Commission de la Recherche de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 19 octobre 2023

**Délibération n°32-2023 : Adoption du procès-verbal de la séance de la commission de la recherche du 28 septembre 2023 - 14h**

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-5 ;

Vu les statuts de l'Université, notamment les articles 13 et suivants ;

Vu le règlement intérieur de l'Université, notamment l'article 1.3.5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance de la commission de la recherche du 28 septembre 2023.

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 13  
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Document en annexe :

- Procès-verbal provisoire de la séance de la commission de la recherche du 28 septembre 2023 - 14h.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE	État des présents, des procurations et excusés
<b>PRÉSIDENTE</b>	
DUPONT Virginie	Procuration à Mathias TRANCHANT
<b>COLLÈGE DES PROFESSEURS ET ASSIMILÉS</b>	
CHAUVIN Christine	Excusée
FABREGAS ALEGRET Maria Immaculada, <sup>HCTI</sup>	Procuration à Jacques FROMENT
FROMENT Jacques	Présent à Vannes
GROHENS Yves	Présent à Lorient
LINOSSIER Isabelle, <sup>LBCM</sup>	Présente à Lorient
PLOUX François, <sup>Dir-adj ED STT</sup>	Procuration à Mathias TRANCHANT
THUILLIER Sandrine, <sup>Dir-adj ED SPI</sup>	Excusée
TRANCHANT Mathias	Présent à Vannes
<b>COLLÈGE DES PERSONNELS HABILITÉS À DIRIGER LES RECHERCHES HORS COLLÈGES PRÉCÉDENTS</b>	
CADOU Jean-Marc	Présent à Lorient
<i>Siège vacant</i>	
<b>COLLÈGE DES PERSONNELS TITULAIRES D'UN DOCTORAT HORS COLLÈGES PRÉCÉDENTS</b>	
MEINERIE Sébastien	Présent à Lorient
CASTRO Mickaël	Présent à Lorient
<i>Siège vacant</i>	
HRODEJ Philippe	Procuration à Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA
PUGNIERE-SAAVEDRA Frédéric, <sup>Prefics</sup>	Présent à Vannes
VEDEL Béatrice	Présente à Vannes
<b>COLLÈGE DES PERSONNELS AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, CHERCHEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS</b>	
DELAVENNE Vincent	Procuration à Jean-Marc CADOU
<b>COLLÈGE DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS</b>	
JEGAT Anthony	Présent à Lorient
LECLOAREC - LE GALLIOT Nolwenn	Procuration à Anthony JEGAT
<b>COLLÈGE DES AUTRES PERSONNELS BIATSS</b>	
BELGHIT Karim	Présent à Lorient
<b>OLLÈGE DES DOCTORANTS</b>	
THOMAS Françoise <sup>(T)</sup>	Présente à Lorient
<i>Siège vacant</i> <sup>(S)</sup>	
PENSEC William <sup>(T)</sup>	Procuration à Flore CAUDAL
<i>Siège vacant</i> <sup>(S)</sup>	
CAUDAL Flore <sup>(T)</sup>	Présente à Lorient
BARRET Thibault <sup>(S)</sup>	
BANGOURA Mama Aissata <sup>(T)</sup>	Procuration à Flore CAUDAL
<i>Siège vacant</i> <sup>(S)</sup>	
<b>COLLÈGE DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES</b>	
LOAS Ronan, <sup>Représentant du Conseil Départemental (T)</sup>	Procuration à Yves GROHENS
AZGAG Mohamed, <sup>Représentant du Conseil Départemental (S)</sup>	
<i>Siège vacant</i> , <sup>Représentant de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (T)</sup>	
MARIETTE François, <sup>Représentant de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (S)</sup>	Présent en distanciel
CHAOUCHI Hakima, <sup>Professeure à l'Institut Polytechnique, Telecom Sud Paris ; Chargée de mission au MESRI</sup>	Excusée
COMPÈRE Chantal, <sup>Directrice scientifique adjointe de l'Iframer</sup>	Excusée
<b>VOIX CONSULTATIVES</b>	
SAUVÉ Jean-Roch, <sup>Directeur Général des Services</sup>	Excusé
SONOIS Agnès, <sup>Agent comptable</sup>	Excusée



INVITÉS PERMANENTS	État des présents et excusés
<b>DIRECTEURS-DIRECTRICES DE COMPOSANTE</b>	
DURRIEU Gilles, Directeur U.F.R. SSI	Excusé
TRIPOTEAU Xavier, Directeur IUT Vannes LE SAUX Elisabeth, Directrice-adj IUT Vannes	- Présente à Vannes
LAMBLIN-GOURDIN Anne-Sophie, Doyen U.F.R. DSEG et Directrice par intérim Lab-LEX	Excusée
DANIEL Laurent, Directeur U.F.R. LLSHS	Excusé
LOULOU Tahar, Directeur IUT Lorient	Présent
LABOURDETTE Jean, Directeur ENSIBS JULIEN Nathalie, Directrice de la recherche et de l'innovation ENSIBS	Excusé Présente à Lorient
<b>DIRECTEURS-DIRECTRICES DE LABORATOIRE</b>	
BAZIRE Alexis, Dir-adj LBCM	/
COUSSY Philippe, Lab-STICC	Présent en distanciel
DOUGUET Florence, LABERS	Excusée
FRÈRE Dominique, Dir site TEMOS	Excusé
GUEGUEN Nicolas, LP3C	Excusé
GUIDEC Frédéric, IRISA	Présent à Vannes
LE DELEZIR Ronan, Géoaarchitecture	Excusé
LE MASSON Philippe, IRDL	Présent en distanciel
LHERITIER Élise, Lab-LEX	Excusée
SEDRATI Mouncef, Geo-Ocean	Présent à Vannes
PIRIS Yolande, LEGO	Excusée
SEPTIER François, LMBA	Excusé
<b>AUTRES DIRECTIONS &amp; RESPONSABILITÉS</b>	
BOSC-BUREL Véronique, Responsable Administrative FONDATION UBS	Excusée
BOURGOGNON Nathalie, Dir-adj du pôle Doctoral Brest-Lorient-Vannes	Excusée
FERRON Régis, Délégué de l'AUB	Présent à Vannes
MAIGNANT Antoine, représentant CNRS	Excusé
<b>DIRECTEURS-DIRECTRICES-ADJOINT.E.S ÉCOLE DOCTORALE</b>	
BORNE Isabelle, Dir-adj ED MathSTIC	Excusée
BOYER Vincent, Dir-adj ED DSP	Excusé
FISCHER-LOKOU Jacques, Dir-adj ED ELICC	Présent à Vannes
VALLEE-REHEL Karine, Dir-adj ED SML	Excusée
MICHAUD Marie-Christine, Dir-adj ED	Excusée
<b>DIRECTION D'APPUI, RECHERCHE, INNOVATION, DOCTORAT</b>	
LE SQUERE Roseline, Directrice de la DRUID	Présente à Lorient
ISTE Nathalie, Cheffe du service soutien institutionnel de la recherche – DRUID et secrétaire de séance	Présente à Vannes
LE MAGUER Gwénaél, Chef du service partenariats-innovation - DRUID	Excusé
GODINEAU Nathalie, Cheffe du service ingénierie de projets et conventions - DRUID	Présente à Lorient
JURYSTA Claire, Cheffe du Collège Doctoral - DRUID	Excusée
<b>INVITÉ / ORDRE DU JOUR</b>	
LANOISELLE Jean-Louis - en remplacement de Philippe LE MASSON qui quittera la commission de la recherche pour rejoindre un séminaire qui a lieu en parallèle	Présent à Lorient



À valider en CR du 19 octobre 2023 - 14h

Mathias TRANCHANT, Vice-Président de la Recherche, de la Formation Doctorale et du Numérique ouvre la séance à 14h05 et demande à Nathalie ISTE de procéder à l'appel des conseillers en exercice avec les procurations reçues.

Mathias TRANCHANT accueille un nouveau conseiller dans le collège des ingénieurs et techniciens, Anthony JEGAT, ingénieur d'études au sein de l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL) remplace Anne LAIGO, partie en retraite.

Philippe LE MASSON, Directeur de l'IRDL, membre invité permanent, précise devoir quitter la commission de la recherche en cours de séance pour rejoindre un séminaire qui a lieu en parallèle, et propose Jean-Louis LANOISELLÉ, membre de l'IRDL pour le remplacer.

Mathias TRANCHANT souhaite la bienvenue à Nathalie GODINEAU, qui a pris ses fonctions au sein de la Direction d'appui, Recherche, Innovation, Doctorat (DRUID) le 22 août dernier en remplacement d'Audrey MAFFESSOLI, partie de l'UBS pour un nouveau projet professionnel.

Nathalie GODINEAU précise avoir pris ses fonctions au sein du service d'ingénierie de projets et conventions (SIPC) de la DRUID. Elle vient notamment en appui au montage de projets ANR. Ce milieu lui est connu puisqu'elle a travaillé à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) à l'Université Bretagne Occidentale (UBO). Elle est ravie d'intégrer la DRUID.

Mathias TRANCHANT souligne que la DRUID s'est non seulement transformée de service en direction mais s'est enrichie en nombre d'agent et en qualité. La DRUID est dirigée par Roseline LE SQUERE, Docteure, qui a la mission de construire une trajectoire ambitieuse.

Le quorum constaté, Mathias TRANCHANT présente le déroulé de l'ordre du jour de la séance.

## 1. Validation du procès-verbal de la commission de la recherche du 15 juin 2023

Mathias TRANCHANT soumet au vote de la commission de la recherche le compte-rendu de la commission de la recherche du 15 juin 2023.

La commission de la recherche approuve à l'unanimité le procès-verbal de la commission de la recherche du 15 juin 2023. Membres en exercice : 27 - Votants 23 - Présents 14 - Représentés 9 - Pour 23 - Contre 0 - abstention 0  
Délibération n° 26/2023

## 2. Actualités diverses

### 2.1 Bilan UNITÉ

Mathias TRANCHANT rappelle le processus du projet UNiversité d'Innovation en TErritoires (UNITÉ) depuis l'appel à projets ExcellenceS lancé en 2021.

Cet appel vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.

C'est la première fois que l'établissement porte une réponse dans le cadre d'un Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dédié à la transformation des établissements dans le respect de son projet et de sa signature territoriale.

Mathias TRANCHANT précise qu'il était important de concourir et expérimenter un projet avec 2 intentions fortes :

- Construire un projet organisé d'une manière coordonnée où recherche, formation et entreprise se rencontrent,
- Nécessité de mettre en place des dispositifs qui ont vocation à développer des relations avec les partenaires socio-économiques et les collectivités locales (exemple : une filiale).

Mathias TRANCHANT est déterminé à poursuivre la démarche en prenant en compte les observations du jury international qui encourageait à redéposer le projet en 3<sup>e</sup> vague. L'identité de l'UBS n'est pas assez perceptible malgré de bonnes performances de ses laboratoires.

Mathias TRANCHANT compte mener l'établissement sur d'autres appels à projets et ainsi promouvoir la recherche et l'innovation. Les remarques du jury international permettent indubitablement de confirmer l'opportunité de la transformation autour d'une ambition commune en favorisant la collaboration.



Mathias TRANCHANT souligne qu'au fil des vagues, l'UBS faisait partie des 5 établissements sans financement PIA. Désormais, elle partage cette situation uniquement avec l'université Lyon2.

Philippe LE MASSON salue le travail fourni pour l'UBS afin de consolider un projet et sa position locale au regard des enjeux nationaux.

Mathias TRANCHANT rappelle le projet avec l'UBO à l'échelle de l'Alliance universitaire de Bretagne (AUB). Ce projet ne permettait aucune vision de transformation en commun, Brest se positionnant en central, l'UBS en partenaire. Par ailleurs, le projet de création d'un établissement public expérimental (EPE) porté par le site brestois n'a pas été non plus retenu par le jury international. Il conviendra de voir dans les prochains mois quelles seront les ambitions communes que nous serons en mesure de porter ensemble.

Mathias TRANCHANT souhaite savoir auprès de François MARIETTE, membre extérieur, si la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) a connaissance d'une 4<sup>e</sup> vague.

François MARIETTE n'a aucune information au niveau des sphères de la DRARI. Par contre, il reste à confirmer une 1<sup>re</sup> vague Excellence volet Sciences, Humaines et sociales pour 2024. Un Partenariat européen pour l'innovation en Bretagne (PEI), initié par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI) est en cours de réflexion pour un appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA).

Yves GROHENS, membre élu et Vice-président en charge de l'innovation, insiste sur la nécessité d'avoir une réflexion autour des CMA.

Mathias TRANCHANT souligne la logique territoriale à mener pour obtenir des succès.

François MARIETTE alerte sur la situation du CMA au Havre. Il faut être attentif à ce type d'AAP.

Mathias TRANCHANT précise la nécessité de se réunir avec tous les acteurs afin de construire des projets pour les mener à terme.

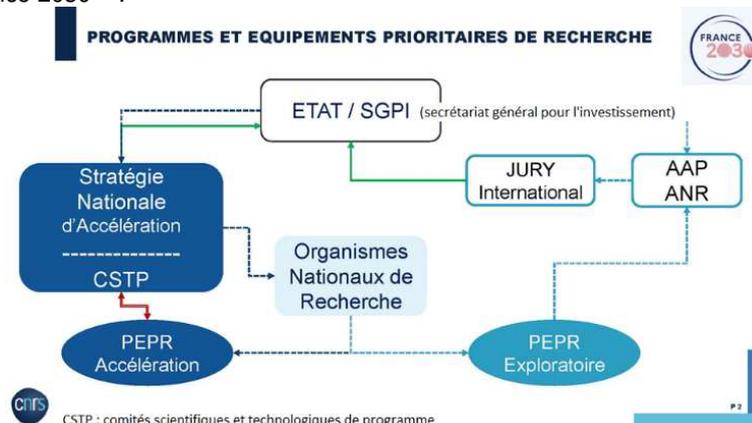
**2.2. Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR)**

Mathias TRANCHANT rappelle le concours des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR), programmes d'ampleur nationale visant à structurer et à consolider la communauté scientifique dans un domaine scientifique ou technologique spécifique autour des transitions, et à faire émerger de nouvelles compétences.

Mathias TRANCHANT précise qu'au sein du volet « dirigé » de France 2030, dit « Financement des investissements stratégiques », une action est dédiée au financement de la recherche la plus fondamentale (TRL 1 à 4) : les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Ces PEPR visent à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen. Un montant cible de 3 Md€ est prévu sur cette action.

Mathias TRANCHANT souligne l'importance de bien cibler les PEPR en fonction des moyens d'équipement et de fonctionnement (type thèses, post-doctorants, etc.) en se focalisant sur la recherche académique et fondamentale. Ces programmes s'adressent à toute la communauté scientifique.

Mathias TRANCHANT présente un tableau significatif des 2 types de PEPR à retenir dans le cadre du grand plan d'investissement « France 2030 » :



Les 2 types de PEPR :

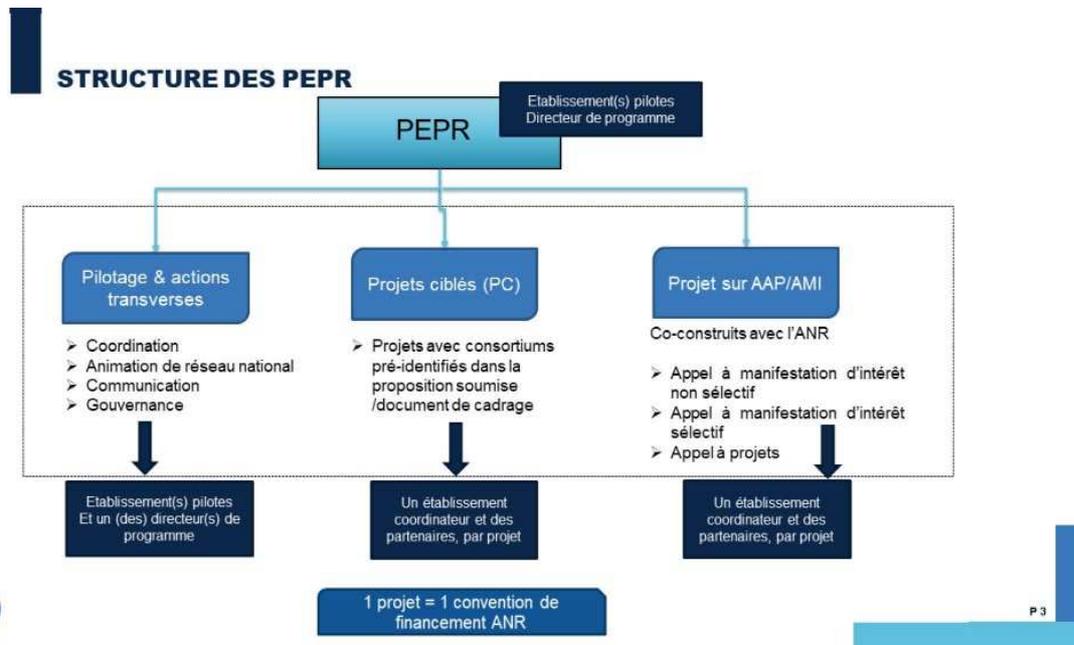
1. Les PEPR adossés aux stratégies nationales d'accélération, afin d'accompagner une transformation déjà engagée avec des produits, services, usages et acteurs bien identifiés, pour un montant prévu de 2 Md€. L'État décide d'accompagner et de soutenir l'accélération de cette transformation en lançant une stratégie nationale globale et coordonnée (normative, financière, fiscale, etc.). Le PEPR doit alors permettre la levée de barrières ou de verrous scientifiques liés à cette stratégie.

L'État désigne les pilotes associés, et le financement alloué. Le ou les pilotes scientifiques décrivent concrètement leur programme dans un document de cadrage.

2. Les PEPR dits « exploratoires », afin d'accompagner une transformation qui commence à émerger et en est à ses débuts voire à ses prémices, pour un montant prévu de 1 Md€. L'État décide alors d'accompagner et de soutenir l'exploration du potentiel de cette transformation en lançant un PEPR exploratoire ; celui-ci doit alors permettre la conduite d'une politique scientifique sur des domaines d'intérêts national et européen, aux retombées pouvant être multiples.

Les PEPR Exploratoires sont sélectionnés par appel à programmes : les établissements de recherche proposent des programmes qui sont évalués par un jury international. Après présentation de l'évaluation des dossiers par le jury, l'État désigne les programmes qui seront financés avec le montant et les pilotes associés à chacun. Le dossier scientifique de candidature à l'appel à programme deviendra alors le document de cadrage du PEPR.

Mathias TRANCHANT présente la structure des PEPR.



La déclinaison opérationnelle se fait par 3 séries de projet :

1. Les appels à manifestation d'intérêt (AMI) sur la thématique du programme. Ils touchent tous les secteurs d'activités et s'adressent à la communauté scientifique, les laboratoires et la DRUID qui vient en appui aux montages des projets ANR ;
2. Les projets ciblés (PC), déjà matures lors du cadrage du PEPR, sont contractualisés entre un établissement coordinateur, responsable du projet, et l'ANR ;
3. Les appels à projets (AAP) ouverts à toute la communauté scientifique sur des actions transverses (type colloques, etc.).

Mathias TRANCHANT invite à s'emparer de ce dispositif afin de construire un consortium avec l'objectif de contribuer au succès.

Mathias TRANCHANT annonce une potentielle 4<sup>e</sup> vague pour les AAP nouveaux programmes au titre des PEPR exploratoires.



### 3. Recherche & d'innovation

#### 3.1 Chaire de Professeur Junior (CPJ) campagne 2024

Mathias TRANCHANT rappelle le contexte au travers la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) avec le nouveau volet « Chaire de Professeur Junior (CPJ). Les chaires de professeur junior constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement avec une première phase de 3 à 6 ans sur un poste contractuel puis, et après évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle de l'agent par une commission de titularisation, l'accès direct au corps de professeurs des universités et assimilés ou au corps des directeurs de recherche.

L'accès au grade de Professeur des universités s'est diversifié avec divers voies de recrutement. Une réflexion est menée au sein de l'établissement avec la rédaction d'un projet et l'appui d'une lettre de cadrage.

Un double contingentement annuel de cette voie d'accès au corps des Professeurs des Universités (PR) :

- D'une part au niveau national, le volume maximal de CPJ est limité à 15% des recrutements autorisés dans le corps des PR ;
- D'autre part, par établissement, le volume maximal est limité à 50% des recrutements dans le corps des PR de l'année considérée, c'est-à-dire 2024.

Pour chaque chaire qu'il se voit attribuer, l'établissement reçoit :

- Un versement en une fois de 200 k€ d'un package destiné à être utilisé à hauteur de 120 k€ minimum pour la masse salariale des collaborateurs du lauréat de la chaire (doctorant, post-doc, contractuel, IT) et pour le fonctionnement du projet (missions et déplacements, abonnements, réactifs, etc.).
- Un financement pérenne pour assurer une rémunération minimale correspondant à l'indice majoré IM 735 (cela représente charges comprises 55 k€).

Mathias TRANCHANT rappelle que l'établissement a été candidat lors de la campagne 2023 et dispose d'un socle minimal de 2 CPJ pour les années 2024 et 2025. Les demandes 2024 s'appuieront sur la note stratégique produite en 2023. Il sera possible de demander jusqu'à 2 CPJ supplémentaires en les classant (un seul classement avec toutes les CPJ) et en argumentant cette demande en référence à la note stratégique de l'UBS.

Cette note stratégique, nouvelle ou adaptée, et les profils de CPJ devront être saisis via la plateforme *#Dialogue* avant le 31 octobre 2023 au plus tard.

Mathias TRANCHANT précise la nécessité de retourner les profils des demandes selon l'annexe 1 de la circulaire.

#### Calendrier de recrutement 2024 :

- Janvier 2024 : après vérification des conditions réglementaires de contingent, publication d'un arrêté déterminant, par établissement ou organisme, les ouvertures de CPJ pour l'année 2024. Le nombre de CPJ accordé par établissement tiendra compte de la qualité de sa stratégie scientifique et de sa taille en termes de nombre d'enseignants-chercheurs.
- Entre Février et Novembre 2024 : sélection des candidats aux projets de recherche et d'enseignement (publication des appels à candidatures par les établissements : l'intitulé du poste doit clairement faire apparaître le projet de recherche et d'enseignement pour lequel ce type de recrutement a été autorisé).
- Au plus tard le 1er décembre 2024 : signature du contrat de pré-titularisation, qui doit être suivie dans les 2 mois de la signature d'une convention de recherche et d'enseignement.

#### Rappel de la note stratégique :

- Le dispositif de Chaires de Professeurs Juniors constitue pour l'UBS un véritable levier, qui doit pouvoir lui permettre d'accélérer la mise en œuvre de son projet, de densifier les équipes dédiées aux activités de recherche et d'innovation dans ses 4 domaines distinctifs, de rayonner par leur qualité scientifique au niveau national et international, d'attirer de nouvelles compétences (néo-docteurs, post-doc, ingénieurs et chercheurs juniors ou confirmés), de développer des synergies avec les ONR et les Carnot, de construire de nouveaux partenariats avec les acteurs académiques ainsi que socio-économiques.
- Chaque projet de CPJ comporte une double ambition : l'une visant l'excellence et le rayonnement scientifique dans le domaine déterminé, l'autre visant à traduire les résultats et la qualité de la recherche au travers les activités de formation ainsi que les opérations d'innovation et de valorisation. Afin de donner un maximum d'efficacité à ces recrutements, l'UBS s'engage à positionner chaque CPJ au sein d'un véritable projet scientifique dans lequel seront identifiés des chercheurs et des personnels d'appui de l'UBS, des espaces et



À valider en CR du 19 octobre 2023 - 14h

des matériels scientifiques organisés en plateforme, des moyens divers d'accompagnement (Filiale, Inno'Campus, Unité d'Innovation).

- Ces CPJ porteront sur des domaines de recherche émergents, dont les activités se situeront, à des degrés variables, à l'interface de plusieurs unités de recherche.

Plan initial de recrutement (Plan annuel des recrutements) :

- 2023 : 2 CPJ
- 2024 : 2 CPJ
- 2025 : 1 CPJ

5 domaines de recherche identifiés :

- CPJ : Anthropogenic and Climatic Impacts on Marine Environment (ACLIME)
- CPJ : Meute De Drones Maritimes Autonomes (M2DMA)
- CPJ : Smart Cyberdéfense
- CPJ : Problématiques de surface et de durabilité des matériaux en milieu marin
- CPJ : Les ports du futur

Socle minimal de CPJ 2023-2025 obtenu : 3 CPJ dont un 1<sup>er</sup> recrutement obtenu pour le laboratoire Geo-Ocean.

Plan de recrutement 2024/2025 (Plan annuel des recrutements) :

- 2024 : 2 CPJ
- 2025 : 2 CPJ

4 domaines de recherche identifiés :

- CPJ Meute De Drones Maritimes Autonomes - M2DMA (Lab-STICC)
- CPJ Histoire environnementale des espaces portuaires (TEMOS)
- CPJ Problématiques de surface et de durabilité des matériaux en milieu marin (IRDL)
- CPJ Apprentissage statistique pour l'environnement et l'écologie (LMBA)

Nombre de CPJ supplémentaires demandées sur 2024-2025 : 2 CPJ.

Pour la campagne 2024, il reste 2 CPJ. Mathias TRANCHANT souhaite demander 2 CPJ supplémentaires avec un sujet émanant des Sciences Humaines et Sociales (SHS) trop absent, sur « l'histoire environnementale des espaces portuaires ».

Nathalie JULIEN, membre invitée permanent et Directrice de la recherche et de l'innovation à l'ENSIBS, précise que l'ENSIBS aurait des besoins autour de la filière « génie civile 4.0 », « jumeau numérique », de nouveaux éléments avec l'arrivée de Jean LABOURDETTE, nouveau directeur de l'ENSIBS.

Mathias TRANCHANT est en attente des retours des laboratoires en tenant compte de la date limite de saisie de la note stratégique fixée au 31 octobre prochain.

Philippe LE MASSON précise mener une réflexion au sein de son laboratoire pour intégrer une CPJ qui représente soit une force supplémentaire soit se substitue à un poste de l'IRDL.

Mathias TRANCHANT insiste sur les modalités de recrutement et la politique scientifique à intégrer dans la stratégie de l'établissement avec des sujets au prisme des écosystèmes d'innovation. L'établissement se voit doté d'un financement pérenne intégré dans la masse salariale pour chaque CPJ.

**15h30** : Départ de Karim BELGHIT (donne procuration à Jean Marc CADOU).

Mounef SEDRATI, membre invité permanent et Directeur du laboratoire Geo-Ocean fait part de son expérience quant au recrutement de la CPJ obtenue avec aucune maîtrise ni droit de regard sur les candidatures.

Mathias TRANCHANT invite à reporter ce point, non à l'ordre du jour de cette commission, sur la méthode de recrutement via ce concours.

Philippe LE MASSON insiste sur l'intérêt de discuter collectivement sur les CPJ.

Philippe COUSSY, membre invité permanent et Directeur du Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (Lab-STICC) précise qu'il est souhaitable d'associer la politique d'établissement avec celle du laboratoire, à minima, concernant les CPJ.

Jacques FROMENT, membre élu, souhaite connaître les règles côté établissement compte-tenu d'un salaire minimum fixé par la loi pour les CPJ.



À valider en CR du 19 octobre 2023 - 14h

Mathias TRANCHANT indique qu'aucun complément de salaire ne sera assuré par l'établissement.

### 3.2 Suivi des écosystèmes de recherche et d'innovation

Roseline LE SQUERE, Docteure, membre invitée permanent et Directrice de la DRUID, confirme le recrutement pour l'écosystème « santé du futur », en remplacement de Ludivine BEAULANT qui a trouvé un travail hors UBS.

Roseline LE SQUERE assure l'intérim avec Nathalie GODINEAU, cheffe du service SIPC.

Mathias TRANCHANT précise, qu'en 2024, les salaires des ingénieurs recrutés sur les écosystèmes sont assurés via une demande de prélèvement sur fond de roulement.

Des événements auront lieu prochainement, notamment côté « mer & littoraux » en fin d'année avec un bilan et les perspectives.

Yves GROHENS, membre élu et Vice-Président en charge de l'innovation, indique que l'établissement doit être en capacité de répondre aux AAP nationaux via les écosystèmes.

## 4. Soutiens aux activités de recherche & d'innovation

### 4.1 Soutiens aux colloques internationaux Région Bretagne - campagne 2024

Mathias TRANCHANT présente le dispositif de la Région Bretagne qui vient de lancer sa campagne de soutien aux colloques internationaux, avec pour objectifs :

- D'accroître la notoriété de la recherche conduite en Bretagne au sein de la communauté scientifique internationale,
- De favoriser l'émergence de nouvelles collaborations scientifiques internationales, en particulier sur les thématiques prioritaires définies dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (dite S3).

Conformément à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, les demandes de financement auprès de la Région Bretagne seront instruites à un niveau infrarégional (AUB pour les établissements d'enseignement supérieur du Finistère et du Morbihan).

L'aide régionale consiste en une subvention forfaitaire visant à accompagner l'organisation d'un colloque international sur le territoire breton. Le montant de l'aide régionale sera déterminé par une commission d'analyse des demandes, au regard d'une enveloppe globale définie par la Région. À titre d'information, en 2023, l'aide moyenne attribuée par colloque était de 1 120€. Seules les structures implantées en Bretagne sont éligibles.

Seront soutenus les projets de colloques :

- Initiés et pilotés par les structures éligibles citées ci-dessus,
- Se déroulant obligatoirement sur le territoire breton,
- S'inscrivant prioritairement dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (dite S3) qui s'appuie sur 5 domaines d'innovation stratégiques (DIS) et un axe transversal visant à répondre aux enjeux des transitions dans le prolongement de la BreizhCop,
- Ayant une dimension internationale, c'est-à-dire accueillant des intervenants internationaux ainsi qu'un taux significatif de participants provenant d'institutions étrangères,
- Dans lesquels l'impact du soutien régional dans la réalisation du colloque est significatif.

Les écoles d'été, les séminaires, les manifestations de culture scientifique à destination du grand public, tout autre type de manifestation ne donnant pas lieu à des communications scientifiques ne peuvent prétendre à une aide.

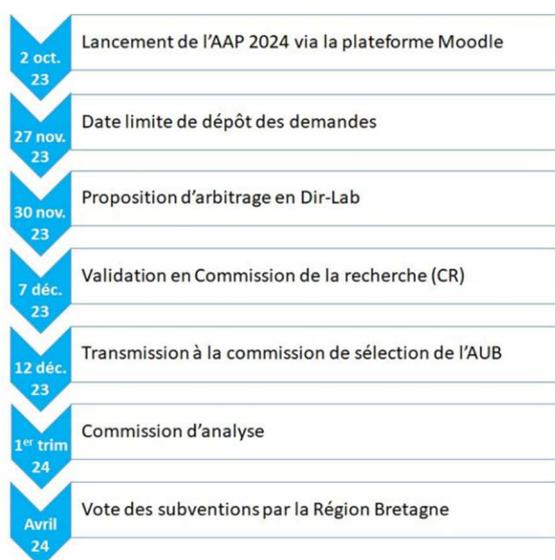
Les dépenses éligibles seront les frais de déplacement, les frais d'hébergement, les frais de restauration, les coûts d'organisation du colloque, à savoir la location de la salle, du matériel et toute autre dépense en lien avec la réalisation du colloque et la production de livrables (publication d'actes). Seront prises en compte les dépenses engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les demandes déposées auprès de la Région Bretagne seront analysées par une commission dédiée réunissant les représentants des établissements concernés, organisée par site (commission territoriale des départements 35 et 22, et commission territoriale des départements 29 et 56), qui déterminera les dossiers sélectionnés et le montant de l'aide attribuée dans le respect de l'enveloppe budgétaire fixée par la Région Bretagne.



Les dossiers sélectionnés par les commissions seront ensuite soumis à la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional. 100% de la subvention sera versée, à titre forfaitaire, à chaque établissement bénéficiaire à la signature de l'arrêté et regroupera le montant de l'ensemble des colloques organisés dans l'établissement bénéficiaire. Les porteurs de projet sont invités à déposer leur demande, à la direction/au service recherche de l'établissement porteur. Chaque établissement détermine une date limite de dépôt des dossiers qui lui est propre afin qu'il puisse transmettre l'ensemble de ses dossiers avec un avis et une priorisation au plus tard le 12 décembre 2023 aux contacts référents. Pour les porteurs de projets sollicitant un financement auprès de la Région Bretagne (bénéficiaires localisés dans le Finistère, le Morbihan), et/ou de Brest métropole et/ou du Département du Finistère : [colloques@aub.bzh](mailto:colloques@aub.bzh) ; pour les porteurs de projets sollicitant un financement auprès de la Région Bretagne (bénéficiaires localisés en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor) et/ou Rennes Métropole : [colloques@univ-rennes.fr](mailto:colloques@univ-rennes.fr).

Un process interne avec mise en place d'un outil dématérialisé a été élaboré par Nathalie ISTE. Le lancement se fera selon le calendrier suivant :



#### 4.2 Demandes de séjour Professeur invité campagne 2023

Isabelle LINOSSIER, membre élue et Directrice du laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) fait part d'un retard considérable concernant le remboursement des frais de mission des Professeurs invités dans le cadre du dispositif du programme de court séjour. Cela nuit grandement à l'image de l'établissement et cela est inacceptable tant sur le plan individuel que collectif.

Roseline LE SQUERE confirme la situation difficile des remboursements des frais de mission de l'ensemble de la communauté, non imputable aux gestionnaires des laboratoires et de la DRUID. Elles suivent le circuit mis en place pour le remboursement des frais de missions. Malheureusement, elles sont en 1<sup>ère</sup> ligne des chercheurs et autres personnels et subissent une énorme pression voire des griefs à leur encontre. Par ailleurs, le suivi et l'état d'avancement des remboursements est très difficile à suivre.

Mathias TRANCHANT propose de se saisir de ce dossier pour interpeller la gouvernance afin qu'une méthode fiable soit mise en place au plus vite.

Mathias TRANCHANT soumet la demande de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre du « programme Professeurs invités » campagne 2023, émanant de Christelle COMBESCURE du laboratoire IRDL.

La commission de la recherche approuve la demande de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre du « programme Professeurs invités » campagne 2023 - émanant de Christelle COMBESCURE du laboratoire IRDL concernant Ryan ELLIOTT des Etats-Unis pour la période prévisionnelle du 18 au 21 septembre 2023 - dans la limite de 7 jours.

Membres en exercice : 27 - Votants 23 - Présents 14 - Représentés 9 - Pour 22 - Contre 0S - Abstention 1  
Délibération n° 27/2023



**À valider en CR du 19 octobre 2023 - 14h**

Mathias TRANCHANT soumet la demande de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre du « programme Professeurs invités » campagne 2023, émanant de Florence GOURLAY du laboratoire Géoarchitecture.

La commission de la recherche approuve la demande de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre du « programme Professeurs invités » campagne 2023 - émanant de Florence GOURLAY du laboratoire Géoarchitecture concernant Fabiola MANCINELLI d'Espagne pour la période prévisionnelle du 9 au 13 octobre 2023 - dans la limite de 7 jours.

Membres en exercice : 27 - Votants 23 - Présents 14 - Représentés 9 - Pour 22 - Contre 0S - Abstention 1  
Délibération n° 28/2023

**16h** : Départ de Sébastien MEINERI et Yves GROHENS

#### **4.3 Demandes de soutiens aux laboratoires**

Mathias TRANCHANT soumet au vote les demandes de soutien aux laboratoires au titre des « soutenances de thèse ».

La commission de la recherche approuve les demandes de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre des « soutenances de thèse ».

Membres en exercice : 27 - Votants 19 - Présents 11 - Représentés 8 - Pour 18 - Contre 0 - abstention 1  
Délibération n° 29/2023

Mathias TRANCHANT soumet au vote la demande de soutien aux laboratoires au titre des « soutenances HDR ».

La commission de la recherche approuve la demande de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre des « soutenances d'HDR ».

Membres en exercice : 27 - Votants 19 - Présents 11 - Représentés 8 - Pour 18 - Contre 0 - abstention 1  
Délibération n° 30/2023

Mathias TRANCHANT soumet au vote les demandes de soutien aux laboratoires au titre des « communications scientifiques nationales et internationales ».

La commission de la recherche approuve les demandes de soutien aux activités de recherche & d'innovation des laboratoires au titre des « communications scientifiques nationales et internationales ».

Membres en exercice : 27 - Votants 19 - Présents 11 - Représentés 8 - Pour 18 - Contre 0 - abstention 1  
Délibération n° 31/2023

#### **5. Questions diverses**

François MARIETTE précise les AAP à venir dans le cadre de « France 2030 » en ligne sur le site du gouvernement, avec des soutiens spécifiques « équipement » qui concernent toutes les filières.

Mathias TRANCHANT informe d'un reliquat sur le Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) 2023 lié à un budget initialement positionné pour le projet de la plateforme VanMat-Tek. Les demandes devront faire l'objet d'un argumentaire précisant l'urgence avec le montant demandé.

La prochaine commission de la recherche est fixée au 19 octobre prochain en salles immersives de Vannes-Lorient.

La séance est levée à 16h35.

Fait à Vannes, le 28 septembre 2023

La Présidente  
Virginie DUPONT

